et les prépare à de nouvelles jouissances. (Grimod.) *Les officiers attablés satisfaisaient un appétit que la fatigue* AVAIT AIGUILLONNÉ. (Balz.) ‖ Inciter, animer, encourager, attirer : AIGUILLONNER *un homme lent, insensible.* AIGUILLONNER *le courage de quelqu'un. C'était un homme d'esprit lent et paresseux, mais que l'ambition, l'amour du gain,* AIGUILLONNAIENT. (St-Sim.) *J'ose affirmer que la vie d'un tel homme renferme les péripéties d'un drame assez intime pour* AIGUILLONNER *votre attention.* (Rog. de Beauv.) ‖ Tourmenter : *Il n'avait, par son heureux retour, enlevé qu'une partie de l'inquiétude qui* AIGUILLONNAIT *les quatre amis.* (Alex. Dum.)

S'aiguillonner, v. pr. Etre excité, encouragé.

— Réciproquem. : *Deux rivaux qui* S'AIGUILLONNENT *sans cesse. Les hommes réunis* S'AIGUILLONNENT *et s'éclairent.* (Mercier.)

— **Syn. Aiguillonner, animer, encourager, exciter, inciter, porter à, pousser à.** On *excite* celui qui manque de résolution. On *incite* celui qui n'est pas disposé à la chose. On *pousse à* celui qui ne veut pas ou qui ne veut que faiblement. On *anime* celui qui n'a que de la froideur ou de l'indifférence. On *encourage* le lâche et le timide. On *aiguillonne* celui qui ne peut vaincre son inertie. On *porte à* celui qui se laisse mener plutôt que de se conduire lui-même.

AIGUILLONNEUX, EUSE adj. (é-gu-i-llo-neu, eu-ze; *ll* mll. — rad. *aiguillon*). Bot. Muni d'aiguillons : *Arbre* AIGUILLONNEUX. *Plante* AIGUILLONNEUSE. ‖ On dit plutôt AIGUILLONNÉ.

AIGUILLOTS s. m. pl. (é-gu-i-llo; *ll* mll. — rad. *aiguille*). Mar. Gonds de cuivre ou de fonte fixés sur le gouvernail, à l'aide desquels cette machine peut tourner et rester suspendue à l'étambot.

AIGUISABLE adj. (é-gu-i-za-ble — rad. *aiguiser*). Qui peut être aiguisé : *Ce couteau n'est plus* AIGUISABLE.

AIGUISAGE s. m. (é-gu-i-za-je — rad. *aiguiser*). Action d'aiguiser un outil; état d'un outil aiguisé : *L'*AIGUISAGE *d'un sabre, d'un couteau, d'une hache. Cet* AIGUISAGE *est parfait.*

AIGUISANT (é-gu-i-zan) part. prés. du v. Aiguiser.

AIGUISÉ, ÉE (é-gu-i-zé) part. pass. du v. Aiguiser. Rendu tranchant, en parlant d'un instrument, d'un outil : *Couteau fraîchement* AIGUISÉ. *L'écho ne répète plus le son de la faux* AIGUISÉE. (Deleuze.) ‖ Par anal. Pointu, effilé : *La taupe naît avec un museau si pointu et si* AIGUISÉ, *qu'elle perce en un moment le terrain le plus dur.* (Fén.) *Souvent il porte ses coups en l'air, comme un taureau qui, de ses cornes* AIGUISÉES, *va se battre contre les vents.* (Fén.) *Andréa Cavalcanti, les cheveux frisés et luisants, les moustaches* AIGUISÉES, *les gants blancs dessinant les ongles, était entré, presque debout sur son phaéton, dans la cour du banquier.* (Alex. Dum.)

— Fig. Spirituel, piquant, mordant : *Il a en magasin des monceaux d'épigrammes* AIGUISÉES *par le bout.* (Cormen.)

. . . . . . Les hommes les meilleurs
D'un mot bien *aiguisé* sont les premiers à rire.
VIGÉE.

‖ Développé, rendu plus vif, plus sensible : *Un courage* AIGUISÉ *par la nécessité. Une vanité* AIGUISÉE *par les critiques. Une intelligence* AIGUISÉE *par l'étude, par la méditation. Un esprit* AIGUISÉ *par l'habitude de la discussion.*

Sans la dispute, où l'âme est *aiguisée*,
On s'ennuirait, même dans l'Elysée.
LA HARPE.

‖ Encouragé, incité : *Hume étudie la métaphysique sous l'inspiration de Locke,* AIGUISÉ, *enhardi, s'il est permis de parler ainsi, par Voltaire.* (Villem.) ‖ Excité, en parlant de l'appétit : *L'opération finie, nous courûmes nous mettre à table avec des appétits* AIGUISÉS *par le retard.* (Brill.-Sav.)

— Méd. et pharm. Acidulé : *De l'eau* AIGUISÉE *de vinaigre. Une tisane* AIGUISÉE *de jus de limon.*

— Blas. Se dit de toutes les pièces honorables, comme le pal, la croix, le sautoir, etc., dont les extrémités sont taillées en pointe, de sorte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus. *Famille Chandos :* d'argent, au pal *aiguisé* de gueules. — Se dit aussi des instruments et outils coupants, dont le tranchant est d'un émail particulier. *Famille Du Vivier :* d'argent, à trois doloires d'azur *aiguisées* de sinople.

AIGUISEMENT s. m. (é-gu-i-ze-man — rad. *aiguiser*). Action d'aiguiser : *L'*AIGUISEMENT *d'un canif, d'un sabre, d'un rasoir.*

AIGUISER v. a. ou tr. (é-gu-i-zé — rad. *aigu*). Rendre aigu ou plus aigu, donner du tranchant, du mordant à un outil, à un instrument : AIGUISER *une faux, un sabre, un couteau.* AIGUISER *la pointe, le tranchant d'un instrument. Pierre à* AIGUISER. *Mais tu as* AIGUISÉ *toi-même le couperet pour te trancher la tête.* (Balz.) *Toujours auprès de son jeune maître, elle tournait la meule où il* AIGUISAIT *les outils de labour.* (Clém. Robert.)

— Par anal., en parlant des animaux : AIGUISER *ses dents, ses griffes. Le sanglier* AIGUISE *ses défenses.* AIGUISER *son bec, ses serres. Le lion* AIGUISE *ses dents et ses griffes.* (Fén.) *Brisant entre ses mains l'arme qu'on lui tendait, il en jeta les débris à la tête du tigre, qui* AIGUISAIT *en ce moment ses dents et ses griffes contre le socle d'une colonne.* (A. Guiraud.)

Il *aiguisait* son bec, battait l'air de ses flancs.
LA FONTAINE.

— Fig. Rendre plus mordant, plus piquant : AIGUISER *une épigramme, un couplet. Montesquieu a* AIGUISÉ *son livre d'épigrammes.* (Volt.) *Elle* AIGUISE *son sourire, attendrit sa voix, assouplit sa taille, alanguit ses yeux, peut-être à son insu, mais avec l'habileté d'un général qui entre en campagne.* (A. Achard.)

... N'allez pas toujours d'une pointe frivole
Aiguiser par la queue une épigramme folle.
BOILEAU.

Au lieu de fades épigrammes,
Qu'il *aiguise* un couplet gaillard.
BÉRANGER.

D'avance il *aiguisa* tous les traits qu'il décoche,
Et tout son esprit d'aujourd'hui
Était en brouillon dans sa poche.
DELILLE.

‖ Rendre plus prompt, plus actif, plus subtil : *La nécessité* AIGUISE *l'esprit.* (Acad.) *Le mystère, le silence, la honte craintive,* AIGUISENT *et cachent ses doux transports.* (J.-J. Rouss.) *Le travail* AIGUISE *l'esprit, comme les guerres* AIGUISENT *les courages.* (Volt.) *Comme les privations* AIGUISENT *le cœur!* (Mme Camp.) *La méditation* AVAIT AIGUISÉ *sa pensée.* (Balz.) *Les défenses tyranniques* AIGUISENT *encore plus une passion chez les enfants que chez les hommes.* (Balz.) *Il n'avait d'autre arme que la haine; il résolut de l'*AIGUISER *au bagne et de l'emporter.* (V. Hugo.) *Une conduite déréglée* AIGUISE *l'esprit et fausse le jugement.* (De Bonald.) *Les révolutions ouvrent et* AIGUISENT *les esprits.* (Guizot.) *La misère est une dure pierre de meule qui n'*AIGUISE *pas le génie; elle l'use.* (F. Pyat.) ‖ Augmenter, exciter, en parlant de l'appétit : *Le grand air et l'exercice* AIGUISENT *l'appétit. Les ragoûts n'*AIGUISENT *l'appétit qu'aux dépens de la santé. Le travail* AIGUISE *l'appétit.* (J.-J. Rouss.) *Notre promenade sur l'eau, à l'air vif du matin,* AVAIT *bien* AIGUISÉ *notre appétit.* (A. Jal.)

— Prov. et fig. *Aiguiser les couteaux*, Se préparer au combat. ‖ *Aiguiser ses dents*, Se disposer à bien manger.

S'aiguiser, v. pr. Etre aiguisé : *La plupart des outils* S'AIGUISENT *à la meule. Qui sait combien de poignards à cette heure* S'AIGUISENT *dans l'ombre, qui sont déjà dirigés contre moi?* (Alex. Dum.)

— Fig. Devenir plus vif, plus actif, plus subtil : *L'esprit* S'AIGUISE *à la ville, il s'attendrit aux champs.* (Malesh.) *Nos facultés physiques* S'AIGUISENT *par nos périls ou nos besoins.* (Napol. Ier.) *L'esprit s'*AIGUISE *dans le combat; mais le talent a besoin de confiance.* (Mme de Staël.)

— **Syn. Aiguiser, affûter.** V. AFFUTER.

— **Syn. Aiguiser, allégir, amenuiser.** *Aiguiser*, c'est diminuer au bord et sur les bouts : on *aiguise* un rasoir, une épingle, un pieu, un bâton. On *allégit* en diminuant sur toutes ses faces un corps considérable : *allégir* une poutre. On *amenuise* un corps peu considérable, en le diminuant principalement sur une seule face : *amenuiser* une volige.

— **Antonymes.** Emousser, épointer, ébrécher.

AIGUISERIE s. f. (é-gu-i-ze-rî — rad. *aiguiser*). Usine où l'on aiguise et polit les armes blanches et les instruments tranchants.

AIGUISEUR, EUSE s. (é-gu-i-zeur, eu-ze — rad. *aiguiser*). Celui, celle dont le métier est d'aiguiser. ‖ Ouvrier, ouvrière qui travaille dans une aiguiserie.

— S'empl. aussi adjectiv. : *Les ouvriers* AIGUISEURS *sont sujets à de graves maladies de poitrine, causées par l'aspiration de la poussière résultant de l'usure des métaux qu'ils polissent et de l'émeri de leurs meules.* (Ch. Renier.)

AIGUISOIR s. m. (é-gu-i-zoir — rad. *aiguiser*). Instrument propre à aiguiser les couteaux.

AIGUITÉ s. f. (é-gu-i-té — rad. *aigu*). Constr. Etat d'un angle aigu : *Adoucir l'*AIGUITÉ *des angles.* ‖ Qualité des sons aigus : *L'*AIGUITÉ *des sons. L'*AIGUITÉ *de la voix.* ‖ Aujourd'hui on dit plutôt ACUITÉ.

AIGULFE (saint), archevêque de Bourges, au IXe siècle. L'église bâtie sur l'emplacement de son tombeau existe encore à Bourges. Fête le 22 mai.

AIGUMENT adv. (é-gu-man — rad. *aigu*). D'une manière aiguë.

AIGURANDE, ch.-lieu de cant. (Indre); arrond. de La Châtre; pop. aggl. 1,446 hab. — pop. tot. 2,146 hab.

AIKIN (John), médecin et littérateur anglais, né en 1747, m. en 1822, était fils d'un ministre presbytérien. En 1790, il exerça la médecine à Yarmouth; mais ayant manifesté des opinions politiques favorables au mouvement imprimé par la révolution française, il vit son repos troublé, et se rendit en 1792 à Londres, où il cultiva avec une grande sûreté de jugement et de goût les diverses parties de la littérature. Ses principaux ouvrages sont : *Observations sur les hôpitaux*, traduites en français par Verlac; *Biographie générale*, 10 vol. in-4°, en collaboration avec plusieurs autres écrivains; *Lettres d'un père à son fils*, très-estimées des Anglais; *Pièces diverses en prose*, conjointement avec sa sœur, miss Aikin, depuis Mme Barbauld; des poésies, des écrits scientifiques, etc. Il a dirigé le *Monthly-Magazine* de 1796 à 1806.

AIKINIE s. f. (é-ki-nî — de *Aikin*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, syn. du genre ratzeburgie.

AIL s. m. (a-ill; *ll* mll. — lat. *allium*, même sens). Plante dont les bulbes, d'une odeur forte et d'un goût âcre, sont employées comme assaisonnement : *Tête d'*AIL. *Gousse d'*AIL. *Gigot à l'*AIL. *Lorsque Henri IV vint au monde, son grand-père lui frotta les lèvres d'une gousse d'*AIL, *et lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or.* (Péréfixe.) *L'*AIL, *dont l'odeur est si redoutée de nos petites-maîtresses, est peut-être le remède le plus puissant qu'il y ait contre les vapeurs et les maux de nerfs auxquels elles sont sujettes.* (B. de St-P.) *L'*AIL *cultivé a une tige de deux pieds, garnie de feuilles linéaires et planes.* (Mirbel.) *L'*AIL *est antihystérique, diurétique, fébrifuge, antipestilentiel; il excite la transpiration et même la sueur.* (Mirbel.) *L'*AIL *est une substance très-stimulante; dans l'économie domestique, on l'emploie comme assaisonnement.* (Richard.) *L'*AIL *paraît exercer une action assez énergique sur les organes de la sécrétion urinaire.* (Richard.) *L'*AIL *est le vermifuge le plus puissant et le plus inoffensif que je connaisse.* (Raspail.) *L'*AIL *est plutôt un condiment qu'une substance alimentaire.* (Raspail.) *Un courtisan s'étant présenté un jour devant Vespasien, ses habits et sa chevelure exhalant une très-forte odeur de parfum : « J'aimerais mieux, lui dit brusquement l'empereur, que tu sentisses l'*AIL. »

J'avais mangé de l'*ail*, et fis en homme sage
De détourner un peu mon haleine de toi.
MOLIÈRE.

. . . Il n'était ambre, il n'était fleur
Qui ne fût *ail* au prix. . . . . .
LA FONTAINE.

Tu peux choisir, ou de manger cent *aulx*,
Ou de souffrir trente bons coups de gaule.
LA FONTAINE.

— *Ail d'Ascalon*, L'échalote. ‖ *Ail d'Espagne*, La rocambole. ‖ *Ail de chien*, Nom vulgaire du muscari en grappes. ‖ *Ail à tunique*, Le poireau, à cause des pellicules blanches superposées dont se compose sa racine.

— **Gramm.** Dans le langage ordinaire, on dit au pluriel *des aulx : Il a dans son jardin des* AULX *cultivés et des* AULX *sauvages.* En termes de botanique, les savants préfèrent se servir du pluriel *ails : La famille des* AILS.

— **Encycl.** Bot. L'*ail* forme, dans la famille des liliacées, un genre qui renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on remarque l'oignon, le poireau, l'échalotte, la ciboule, la rocambole, etc.

Les plantes comprises dans le genre *ail* sont herbacées, vivaces, rarement bisannuelles. Leur souche est bulbeuse, à bulbe simple ou multiple; leur tige dressée, ordinairement cylindrique, quelquefois fistuleuse; leurs feuilles sont le plus souvent engaînantes à la base, tantôt planes, tantôt cylindriques ou demi-cylindriques et fistuleuses; leurs fleurs, verdâtres, blanches, rosées, purpurines, bleuâtres ou violettes, sont disposées en ombelle simple terminale, et toujours enveloppées d'une spathe commune avant l'épanouissement.

L'*ail* commun (*allium sativum* des botanistes) est une plante vivace, dont les bulbes produisent des bulbilles ou caïeux, connus sous le nom vulgaire de *gousses d'ail*. Ce sont ces bulbilles qui servent à la reproduction de la plante.

L'*ail* est cultivé dans tous les jardins potagers. Il croît dans tous les sols, mais de préférence dans les terres meubles et dans les sables des dunes, où ses bulbes arrivent à une grosseur considérable. Sa culture est très-facile, et n'exige presque d'autre soin que le sarclage.

L'*ail* est fréquemment employé dans les préparations culinaires comme condiment, et même comme aliment, surtout dans les régions voisines de la Méditerranée, où il a une odeur moins forte et une saveur moins âcre. Les jeunes feuilles se mangent quelquefois en salade. Sur les bords de la Loire, on hache ces feuilles, mais surtout les bulbes, pour les mêler au fromage frais. En Orient, l'*ail* séché et pulvérisé est employé aux mêmes usages que le poivre, qu'il remplace souvent.

L'*ail* a aussi des propriétés médicales incontestables, bien qu'on les ait exagérées au point que cette plante a reçu le nom de *thériaque des pauvres*. C'est un vermifuge actif, et il a rendu des services, comme tonique et antiseptique, dans les temps d'épidémie.

Ce bulbe est aussi employé dans l'industrie; mélangé à la colle de farine, il lui donne plus de force adhésive, et permet que l'on s'en serve pour recoller la porcelaine.

Quelques espèces du genre *ail* ont des fleurs d'une belle couleur, ou d'une odeur agréable, qui les ont fait admettre dans les jardins d'ornement : telles sont l'*ail doré* ou moly, l'*ail blanc*, l'*ail odorant* et l'*ail superbe* ou *très-odorant*.

— Hist. Les anciens Egyptiens faisaient de l'*ail* un dieu; les Grecs l'avaient en horreur. A Rome, il était défendu à ceux qui avaient mangé de l'*ail* d'entrer dans le temple de Cybèle. Alphonse, roi de Castille, institua en 1368 un ordre de chevalerie appelé l'*Ordre de la Bande*, dont les membres ne devaient manger ni *aulx*, ni oignons, sous peine d'être exclus de la cour pendant un mois. Dans le Nord, l'*ail* excite une répugnance assez générale, tandis qu'il fait les délices des peuples méridionaux. Pour avoir une idée de la consommation qui s'en fait dans le Midi, il suffit de savoir qu'avant la Révolution la dîme de l'*ail* rendait plus de 3,000 francs à l'archevêché d'Alby. Il y a une épode d'Horace dans laquelle le poëte lance contre l'*ail* de terribles imprécations. Mais un poëte de la France méridionale, M. de Marcellus, a défendu avec chaleur, dans une épître, la plante chère à ses compatriotes. L'*ail* entrait dans la nourriture ordinaire des soldats romains; il était même devenu un symbole de la vie militaire.

AILAKDJI s. m. (é-lak-dji). Marin turc, spécialement chargé de la manœuvre.

AÏLANHIM s. m. (a-i-la-nimm). Chron. Septième mois de l'année juive.

AILANTE s. m. (é-lan-te — du malais *ailanto*, arbre élevé; littér. *arbre du ciel*). Bot. Arbre des Moluques, très-répandu aujourd'hui dans nos promenades et dans nos parcs, et nommé vulgairement *vernis du Japon*, bien que ce ne soit pas l'arbre qui produit la substance de ce nom. L'*ailante glanduleux* est recherché aujourd'hui pour les plantations, à cause de sa forme élégante et de la rapidité de sa croissance. Son écorce possède des propriétés vermifuges. Ses feuilles, qui ressemblent à celles du frêne, servent à la nourriture d'une espèce de ver à soie.

AILANTICULTURE s. f. (é-lan-ti-kul-tu-re — de *ailante* et *culture*). Culture en grand de l'ailante, parce qu'une espèce de ver à soie vit sur ses feuilles.

AILANTINE s. f. (é-lan-ti-ne — rad. *ailante*). Matière textile provenant du ver à soie de l'ailante.

AILE s. f. (è-le — du lat. *ala*, qui paraît être une abréviation, une corruption de *axilla*, aisselle). Partie du corps des oiseaux, des insectes, de quelques mammifères, et même de quelques poissons, qui leur sert à voler : AILES *de mouche. Les* AILES *d'une chauve-souris. Ouvrir, étendre ses* AILES. *Les papillons dorés secouèrent la poudre bigarrée de leurs* AILES. (E. Sue.) *Il me raconta dans un apologue les malheurs d'une fauvette, tombée de son nid pour avoir voulu voler avant que ses* AILES *fussent poussées.* (Billy.)

Je suis oiseau : voyez mes *ailes*.
LA FONTAINE.

L'oiseau de Jupiter, sans répondre un seul mot,
Choque de l'*aile* l'escarbot,
L'étourdit, l'oblige à se taire.
LA FONTAINE.

‖ Partie charnue d'un oiseau cuit, depuis le haut de l'estomac jusque sous les cuisses : AILE *de poulet.* AILE *de perdrix. Servir une* AILE. *Lever, manger des* AILES. *Offrez en général les* AILES *du poulet, le ventre de la carpe et le dos du brochet.* (Brill.-Sav.) *Le jeune athlète détacha proprement une* AILE *de dindon, l'avala en deux bouchées, après quoi il se nettoya les dents en grugeant le cou de la volaille.* (Brill.-Sav.) *Le meilleur morceau d'une poularde rôtie, c'est l'*AILE. (Grimod.) *Docteur, dit le malade, il me semble qu'il serait peut-être temps de me permettre une côtelette et une* AILE *de volaille.* (F. Soulié.) *Le premier dindon qui fut servi sur nos tables fut servi aux noces de Charles IX; Montluc dit que le jeune roi mangea l'*AILE *gauche.* (Cussy.)

— Les ailes sont le symbole de la rapidité; aussi cette expression s'applique-t-elle à une foule de choses lorsqu'on veut les peindre comme agissant avec rapidité : *Les* AILES *de l'âme. Les* AILES *de la foi, de la pensée, de la prière, de l'intelligence, de l'imagination*, etc. *Elevons les* AILES *de notre âme vers cette beauté céleste.* (Villem.) *Ici l'Espérance lassée replia ses* AILES *d'azur.* (Lamart.) *Les lettres servent la morale, en élevant notre âme sur les* AILES *du sentiment.* (M.-Brun.) *L'homme s'élève au-dessus de la terre sur deux* AILES : *la simplicité et la pureté.* (Sacy.) *Cet homme avait fermé mon cœur, coupé les* AILES *de mes rêves, étouffé les profondes aspirations de ma vie.* (Fr. Soulié.) *La philosophie s'est plus d'une fois élevée sur les* AILES *de la poésie.* (De Barante.) *Le plaisir a des* AILES *pour qu'on coure après lui.* (Scribe.)

. . . Le moindre désir qui l'effleure de l'*aile*
Met un voile de pourpre à la sainte pudeur.
A. DE MUSSET.

— Par anal. *Avoir des ailes*, Etre leste, agile, vif dans ses mouvements : *Quand elle me donnait un ordre, j'avais des* AILES. (G. Sand.) ‖ *La peur donne des ailes*, La peur précipite la course : *Si la peur vous donne des* AILES *pour vous sauver, l'espérance lui en donnera de plus fortes pour vous atteindre.* (Vaugel.) ‖ On dit, dans le même sens : *La peur lui met des ailes aux talons.* ‖ *Fournir, donner des ailes*, Donner une rapidité telle qu'il semblerait qu'on a des ailes :

Je le tiendrai rendu si j'en ai des nouvelles,
L'amour pour le trouver me fournira des *ailes*.
CORNEILLE.

Chacun s'empresse, à ces tristes nouvelles,
Même aux plus lents l'ardeur donne des *ailes*.
MALFILATRE.

‖ S'emploie d'une manière analogue dans les phrases suivantes : *Un peu lente à marcher, tout d'un coup, quand il le fallait, elle se retrouvait des* AILES. (Ste-Beuve.) *La comtesse avait trouvé des* AILES, *et s'était comme envolée.* (Balz.) *Je voudrais avoir des* AILES, *aller à Nemours, et vérifier ses assertions.* (Balz.) ‖ *Avoir des ailes*, Arriver, se propager très-promptement : *Le mal a des* AILES, *et le bien*

marche à pas de tortue. (Volt.) *La louange est sans pieds, et le blâme a des* AILES. (V. Hugo.)

— Fig. Direction, surveillance, protection : *Seigneur, vous m'avez mis à couvert sous l'ombre de vos* AILES. (Mass.) *L'Eglise nous a tenus sous ses* AILES *comme des petits qu'elle enfantait.* (Mass.) *Ce jeune homme s'était mis sous l'*AILE *de la baronne, quand elle avait trente ans.* (Balz.) *Madame de Genlis fut élevée au château de Saint-Aubin, sous l'*AILE *de sa mère.* (Ste-Beuve.) *La profession monastique des femmes se perpétue sous les* AILES *protectrices de l'Eglise.* (Mme Bachellery.)

Anges du Tout-Puissant, couvrez-le de votre *aile*.
LAMARTINE.

Une fille est au mieux sous l'*aile* de sa mère.
C. DELAVIGNE.

— La poésie, en les personnifiant, prête des ailes à l'Amour, au Temps, aux Vents, aux Heures, aux Saisons, aux Songes, à la Mort, etc. : *Ne donnons point à l'Hymen les* AILES *de l'Amour.* (Chateaub.) *Le maudit chapeau reparut sur l'*AILE *vagabonde du siroco.* (G. Sand.) *Dieu n'a pas permis que notre père succombât, comme il n'a pas permis qu'Abraham sacrifiât son fils; au patriarche, comme à nous, il a envoyé un ange, qui a coupé à moitié chemin les* AILES *de la Mort.* (Alex. Dum.)

Sur les *ailes* du Temps, la tristesse s'envole.
LA FONTAINE.

Dieu, que la lumière environne,
Qui vole sur l'*aile* des Vents...
J.-B. ROUSSEAU.

Si l'Amour porte des *ailes*,
N'est-ce pas pour voltiger? BEAUMARCHAIS.

Or, il advint un jour que des Fièvres mortelles
Passèrent sur l'Espagne en secouant leurs *ailes*.
ALEX. DUMAS.

‖ On donne aussi des ailes aux anges, pour exprimer la rapidité avec laquelle ils exécutent les ordres divins : *Son amour pour vous est une de ces barrières trop hautes pour être franchies par aucune puissance, même par les* AILES *d'un ange.* (Balz.) *L'amour est un ange qui vient à nous sur des* AILES *de flamme.* (A. Martin.)

Le chérubin tremblant se couvre de son *aile*.
RACINE.

Un ange est descendu sur le trône des airs,
Sur des *ailes* de feu parcourant sa carrière.
VOLTAIRE.

Dieu parle, et, soudain sur leurs *ailes*,
Ses anges, ministres fidèles,
Portent la mort et la terreur.
MALFILATRE.

— Poétiquem. *Les ailes des vaisseaux*, Les voiles :

Nous partons, nous fuyons, nous volons sur les eaux,
Et déployons au vent les *ailes des vaisseaux*.
DELILLE.

— Proverbialem. : *Voler de ses propres ailes*, Agir sans le secours, sans la protection de personne. ‖ Dans un sens analogue : *Vouloir voler avant d'avoir des ailes*, Entreprendre une chose au-dessus de ses forces :

Tu n'as pas d'*aile* et tu veux voler? Rampe!
VOLTAIRE.

‖ *N'avoir pas l'aile assez forte*, Commencer trop tôt quelque chose de très-difficile à exécuter. ‖ *Battre de l'aile*, Etre embarrassé, mal à l'aise : *Depuis qu'on a réduit sa pension, il ne fait plus que* BATTRE DE L'AILE. ‖ *Ne battre, n'aller que d'une aile; ne battre plus, n'aller plus que d'une aile*, Avoir perdu beaucoup de sa vigueur, de sa considération, de sa fortune : *Depuis sa maladie, depuis sa faillite, il* NE BAT PLUS QUE D'UNE AILE. ‖ Se dit aussi des choses que l'on néglige, qui ne sont pas poussées avec vigueur. ‖ *Rogner les ailes à quelqu'un*, Lui retrancher de son autorité, de son revenu : *C'est la faute de votre intendant, qui nous* ROGNE *sans cesse* LES AILES. (Mol.) ‖ *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un*, Lui attraper quelque chose, lui extorquer de l'argent : *Je serais d'avis que nous prissions la fuite avec la* PLUME *que nous* AVONS TIRÉE *de l'*AILE *du bonhomme.* (Le Sage.) ‖ *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, une belle plume de l'aile*, Le priver de quelque avantage considérable. ‖ *C'est la plus belle plume de son aile*, C'est le meilleur de son revenu. ‖ *En avoir dans l'aile*, Etre atteint d'une maladie grave, d'une disgrâce imprévue. ‖ Cette expression signifie particulièrem., Etre amoureux, par allusion à l'état d'un oiseau blessé à l'aile, qui ne peut plus voler : J'EN AI DANS L'AILE, *je suis perdu, j'ai regardé Chloris.* (Scarr.) *Ma princesse, vous voyez un seigneur qui* EN A DANS L'AILE. (Le Sage.)

Mon doucereux neveu, vous *en avez dans l'aile*.
MONTFLEURY.

‖ Cette expression signifie encore, par plaisanterie, Avoir cinquante ans, parce que le nombre 50 est figuré en chiffres romains par un L. ‖ *Voler des mêmes ailes*, Vivre ensemble, en bonne intelligence : *Nous sommes jeunes tous deux, nous pouvons* VOLER DES MÊMES AILES *sous le même ciel.* (Balz.) ‖ *Tirer d'une chose pied ou aile*, En tirer profit de manière ou d'autre : *Tous les gens de quelque considération qui avaient eu des places dans les conseils en* TIRÈRENT PIED OU AILE. (St-Sim.) *Il ne se faisait pas une partie de plaisir, pas un festin, dont nous ne* TIRASSIONS PIED OU AILE. (Le Sage.) ‖ Au XVIe siècle, on disait *tirer cuisse ou aile de quelqu'un*, ce qui était plus en rapport avec l'idée d'une volaille qu'on découpe. ‖ *Baisser l'aile*, Etre triste, fatigué, harassé, mélancolique. ‖ *Autant qu'en couvrirait l'aile d'une mouche*, Hyperbole qui signifie En très-petite quantité.

— *A tire-d'aile*, loc. adv. Le plus vigoureusement, le plus rapidement possible : *Les pigeons traversaient par bandes, à* TIRE-D'AILE, *la rive des Esclavons, pour aller chercher sur la grande place le grain qu'on y répand régulièrement pour eux à cette heure.* (A. de Muss.) ‖ Fig. : *La calomnie marche* À TIRE-D'AILE. (Volt.) *Tous ceux que j'ai comblés dans mon temps de prospérité, une fois la bise de la ruine venue, ont filé* À TIRE-D'AILE. (E. Sue.)

— Dans l'argot, *aile* signifie Bras : *Prends mon* AILE. *Le chirurgien lui avait coupé une* AILE. *Appuie-toi sur mon* AILE, *et en route pour Châtellerault!* (Labiche.)

— Rite cathol. Bandelettes attachées par derrière aux mitres des évêques et des abbés, et qui retombent sur les épaules.

— Anat. Parties semblables situées de chaque côté d'un organe impair et symétrique : *Les* AILES *du nez, les grandes et petites* AILES *du sphénoïde.* ‖ *Aile de l'oreille*, Partie supérieure et évasée du pavillon de l'oreille.

— Art milit. Partie latérale d'une armée en marche ou rangée en bataille : AILE *droite.* AILE *gauche.* AILE *d'infanterie.* AILE *de cavalerie. A la bataille de Chéronée, Alexandre enfonça et mit en fuite l'*AILE *droite de l'armée ennemie.* (Barthél.) *Ne séparez jamais les* AILES *de votre armée de manière que votre ennemi se puisse placer dans les intervalles.* (Napol. Ier.) ‖ Les Romains donnaient aux *ailes* le nom de *cornes* (*cornua*), et appelaient *ailes* (*alæ*), les troupes de cavalerie. ‖ Partie extrême d'un ouvrage de fortification : *L'*AILE *est une défense composée soit d'une, soit de deux branches.* (Gén. Bardin.)

— Mar. Escadre ou division la plus éloignée sur les côtés ou par le travers du gros de la flotte. ‖ Parties situées dans la cale, sur les côtés qui avoisinent le plus les branches relevées des varangues. ‖ *Ailes de l'archipompe*, Les faces latérales de l'archipompe. ‖ *Aile de dérive*, Plate-forme solide en bois, ayant la forme d'une semelle, qu'on place de chaque côté, par le travers, en dehors du navire, pour l'aider à mieux tenir le vent. ‖ *Aile de pigeon* ou *de papillon*, Voile qui s'installe au-dessus des cacatois.

— Mécan. *Aile d'hélice*, Se dit des branches de l'hélice.

— Bot. Les deux pétales latéraux de la corolle papilionacée. ‖ On donne aussi ce nom aux appendices foliacés que présentent certains fruits secs appelés *samares*. ‖ *Aile de pigeon*, Nom vulgaire d'une espèce de champignon.

— Hortic. Nom donné aux branches des arbres en espalier qui poussent sur les côtés des mères branches. ‖ *Ailes d'artichaut*, Les pommes qui viennent sur les côtés et ne sont jamais aussi grosses que celles du milieu; on donne le nom d'*ailerons* aux pommes qui quelquefois accompagnent les ailes et sont encore plus petites.

— Agric. Lame du soc de la charrue. ‖ Berchoux a changé la signification de ce mot quand il a dit :

Maniez la charrue et dirigez ses *ailes*.

Il entendait parler des deux montants avec lesquels le laboureur dirige la charrue.

— Constr. Charpentes étendues et cintrées qui soutiennent la partie postérieure d'une toiture et l'unissent à la flèche. ‖ Partie latérale d'un bâtiment disposée soit sur la même ligne que la façade, soit en retour d'équerre. On dit *aile droite* et *aile gauche*, non par rapport au spectateur, mais par rapport au bâtiment même : *Un bâtiment qui n'a qu'une* AILE *est imparfait.* (Bachelet.) *Les* AILES *du palais de Versailles ont trop d'étendue relativement au corps principal.* (Bachelet.) *Une* AILE *tout entière de l'hôtel de ville était brûlée.* (Alex. Dum.) *Le premier soin du marquis a été d'exhumer les décors et les costumes qui remplissaient cette* AILE *de son manoir.* (G. Sand.)

Souffrez qu'à mon logis j'ajoute encore une *aile*.
LA FONTAINE.

‖ Dans les temples périptères grecs, Les colonnades latérales. ‖ Dans une église, Les croisillons du transept et les bas-côtés ou nefs latérales. ‖ Dans un théâtre, Les deux côtés de la scène où se meuvent les châssis des décorations, et où se tiennent les gens de service, ainsi que les acteurs avant de paraître en scène. ‖ Les deux parties plates ou inclinées qui rétrécissent l'âtre d'une cheminée. ‖ *Ailes de lucarne*, Parties qui posent sur les chevrons.

— Ponts et chauss. *Ailes de pavé* ou *de chaussée*, Pentes latérales de la chaussée d'une rue. ‖ *Ailes d'un pont*, Elargissements pratiqués sur les culées pour faciliter les abords du pont.

— Moll. Nom vulgaire de la lèvre de certaines coquilles, qui est plus prolongée qu'à l'ordinaire. ‖ Nom donné aux nageoires de quelques céphalopodes ou ptéropodes, tels que les argonautes et les carinaires.

— Conchyl. *Aile d'ange, aile de chauve-souris*, Nom vulgaire de deux coquilles du genre strombe. ‖ *Aile de corbeau*, Coquille ainsi nommée à cause de sa forme générale. ‖ *Aile de papillon*, Nom marchand de plusieurs coquilles appartenant aux genres came, cône, volute, etc.

— Zooph. *Aile de mer* ou *aile marine*, Nom de la pennatule, espèce de zoophyte, qu'on appelle aussi *plume de fer*.

— Danse. *Ailes de pigeon*, Saut exécuté en l'air, et pendant lequel les jambes imitent le battement des ailes des oiseaux : *Il exécuta coup sur coup trois* AILES DE PIGEON.

— Mod. *Ailes de pigeon*, Espèce de coiffure du XVIIe siècle, qui figurait une aile de chaque côté de la tête : *Cette physionomie était singularisée par une coiffure poudrée à* AILES DE PIGEON. (G. Sand.) *C'est là une ancienne et bonne pratique! il n'a pas donné dans le charlatanisme de la Titus, celui-là, il a été fidèle à la poudre, et a conservé l'*AILE DE PIGEON *dans son intégrité.* (Scribe.) *Le titre de vicomte ne pouvait être porté que par des émigrés à* AILES DE PIGEON *ou par de vieux officiers.* (F. Soulié.)

— Pêch. Bande de filet qu'on ajoute aux côtés d'un filet à manche.

— Fauconn. *Monter sur l'aile*, Se dit d'un oiseau quand il s'incline sur une aile, et qu'il s'élève par le mouvement de l'autre.

— Art culin. Partie de la lardoire où se place le lardon.

— Comm. *Bouts d'aile*, Plumes du bout de l'aile des oies, dont on se sert pour écrire.

— Techn. Bord latéral d'un chapeau d'uniforme, dont la pente détermine la cambrure : AILES *rabattues.* AILES *relevées.* ‖ *Ailes d'un moulin*, Châssis garnis de toile que le vent met en mouvement et qui font tourner les meules. ‖ Nom donné à des pièces de bois plates et triangulaires qu'on attache transversalement à une des poupées du tour. ‖ Bande de plomb servant à retenir le verre dans les panneaux. ‖ Dans une pièce d'horlogerie, *Ailes du pignon*, Les dents du pignon. ‖ Branche du volant d'une sonnerie. ‖ *Ailes du touret*, Chez les cordiers, Planchettes en croix qui servent à retenir le fil sur le touret, lorsqu'il est près d'être rempli.

— Blas. Se dit des ailes d'oiseaux figurées dans les armoiries. ‖ *Ailes élevées*, Celles qui ont les pointes tournées vers le haut de l'écu. ‖ *Ailes renversées*, Celles qui ont les pointes tournées vers le bas de l'écu.

— Philol. Nom donné par Simmias, auteur grec, à une petite pièce de poésie en *vers figurés*. Dans ce morceau, les *ailes* sont composées chacune de six plumes ou de six vers choriambiques qui diminuent graduellement de mesure, et par conséquent de longueur, selon leur position dans l'*aile*, jusqu'au dernier, qui n'a que trois syllabes. L'auteur fait parler dans cette pièce le *dieu qui porte des ailes*, c'est-à-dire l'Amour, non pas le fils de Vénus, mais l'Amour, principe créateur célèbre dans les vieilles cosmogonies.

— Le mot *aile* s'emploie souvent avec un complément pour désigner certaines couleurs, certaines nuances, et, dans ce cas, il est invariable, quoique se rapportant à un nom pluriel. ‖ *Aile de mouche*, Couleur grise, chatoyante : *Elle avait des souliers* AILE DE MOUCHE. (F. Soulié.) ‖ *Aile de hanneton*, Couleur d'un brun tanné : *L'étudiante porte de fins brodequins* AILE DE HANNETON. (F. Soulié.) ‖ *Aile de scarabée*, Couleur verte, chatoyante : *Un petit soulier* AILE DE SCARABÉE, *si échancré qu'il couvrait à peine le bout des doigts.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Zool. D'après l'étymologie qu'on lui donne (*axilla*, aisselle), le mot *aile* ne devrait s'appliquer qu'au membre thoracique des oiseaux; mais on désigne généralement sous le nom d'*aile* tout organe qui, par sa forme et ses mouvements, sert à un animal quelconque pour s'élever, se soutenir et se diriger dans l'air. Cette définition, tirée de la fonction, comprend sous un même terme plusieurs organes qui n'ont entre eux aucune analogie anatomique. Chez les oiseaux, l'*aile* est constituée par l'os du bras, par ceux de l'avant-bras, du carpe, du métacarpe et des doigts. « Ce sont surtout les plumes, dit Requin, qui contribuent essentiellement au vol par la grande étendue qu'elles donnent aux *ailes*. Celles qui naissent du bord supérieur de l'*aile*, soit en dessous, soit en dessus, se nomment *tectrices* ou *couvertures supérieures* et *inférieures*. Les couvertures supérieures se divisent en *petites*, *moyennes* et *grandes*. Ces dernières, qui sont situées le plus loin du corps, recouvrent les *pennes* ou *rames*, qui seules servent réellement au vol, et qui se divisent en *grandes* ou primaires, et *moyennes* ou secondaires. Les pennes primaires, plus fortes et plus aiguës, sont situées à l'extrémité de l'*aile;* les pennes secondaires, plus molles, plus larges, plus obtuses, sont portées par les os de l'avant-bras. » Certains oiseaux (autruches, pingouins, manchots) ont des *ailes* trop imparfaites pour le vol; celles de l'autruche ne lui servent qu'à accélérer sa course dans les déserts; celles du pingouin lui servent de rames pour parcourir les eaux.

Chez les chauves-souris, les mains sont devenues des *ailes*, grâce au développement des membranes interdigitales. Un genre de saurien fossile et perdu, le ptérodactyle, était muni d'*ailes* semblables à celles des chauves-souris. — Chez les poissons volants, ce sont les nageoires pectorales qui, en se prolongeant, font l'office d'*ailes*, mais d'*ailes* très-imparfaites. On donne aussi le nom d'*aile* à la membrane tendue sur des rayons osseux qui permet au dragon volant de se soutenir quelques instants dans l'air. — Les *ailes* des insectes se présentent sous la forme d'appendices membraneux plus ou moins développés, toujours situés sur les parties latérales du thorax. La plupart des insectes ont deux ou quatre *ailes*. Dans ce dernier cas, les deux paires sont membraneuses comme une gaze et d'égale consistance, ou bien l'une est membraneuse et l'autre dure, coriace, crustacée; quand il en est ainsi, ces *ailes* dures, qui ont reçu le nom d'*élytres*, sont comme des étuis destinés à protéger les *ailes* véritables et ne servent point au vol. Quelquefois leur première moitié seule devient coriace, et alors elles s'appellent *demi-élytres*, *hémélytres*. Une *aile* d'insecte se compose d'une partie membraneuse formée de deux feuillets appliqués l'un contre l'autre, et de lignes saillantes appelées *nervures*, et constituées par des trachées. La classification des insectes est en grande partie fondée sur les caractères tirés des *ailes*.

— Archit. Les anciens donnaient le nom d'*ailes* aux galeries et aux colonnades annexées à un temple. Nous l'appliquons aux bas côtés ou nefs latérales séparées de la nef centrale par une rangée de piliers ou de colonnes. Dans un théâtre, on nomme *ailes* les deux côtés hors de la scène où se meuvent les châssis des décorations, et où se tiennent les acteurs et les figurants avant d'entrer en scène.

— Art milit. On désigne par le mot d'*ailes*, dans une armée en marche ou rangée en bataille, les corps qui se trouvent placés aux deux extrémités de la ligne, de même qu'on appelle *centre* ceux qui sont rangés entre les deux *ailes*. Ainsi, il y a une *aile droite* et une *aile gauche;* l'*aile* droite de l'une des deux armées fait face à l'*aile* gauche de l'autre, et réciproquement. L'usage de diviser ainsi l'armée en trois parties distinctes remonte à l'époque où l'art de la guerre prit naissance. Les Romains plaçaient au centre les légions pesamment armées, et jetaient sur les *ailes* la cavalerie et les troupes légères; aussi donnaient-ils le nom d'*alæ* aux régiments de cavalerie. Tite-Live et César se servent souvent du mot *cornes* (*cornu dextrum*, corne droite; *cornu sinistrum*, corne gauche) pour désigner les *ailes*. — On appelle *ailes*, en termes de fortifications, les faces latérales d'un ouvrage à cornes ou d'un ouvrage à couronne, lesquelles sont destinées à renforcer le front sur lequel elles sont élevées et qu'on place de manière à envelopper une demi-lune ou à couvrir un bastion.

— Myth. Les *ailes* jouent un grand rôle dans toutes les mythologies. Les Grecs donnaient des *ailes* à l'Amour, à la Victoire, à la Renommée, au Temps, à Mercure, au cheval Pégase. La Bible parle de celles des anges, des séraphins, des chérubins.

— **Homonymes.** Ale, elle.

— **Épithètes.** Agile, aisée, légère, prompte, rapide, précipitée, assurée, hardie, audacieuse, téméraire, timide, craintive, tremblante, froide, glacée, captive, prisonnière, libre, volage, passagère, vagabonde, étendue, déployée, mobile, agitée, brillante, diaprée, bruyante, sifflante, amoureuse, caressante, hideuse, effroyable.

— **Allus. littér. Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.** Allusion à un vers de Lemierre, dans son poëme des *Fastes*. V. OISEAU.

— **Allus. littér. Traînant l'aile, et tirant le pied...** Allusion à un vers de la fable de La Fontaine, *les Deux Pigeons :*

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)
Prit sa fronde, et du coup tua plus d'à moitié
La volatile malheureuse,
Qui, maudissant sa curiosité,
Traînant l'aile, et tirant le pied,
Demi-morte, et demi-boiteuse,
Droit au logis s'en retourna.

Dans l'application, ce vers sert à exprimer un état fâcheux dont on ne s'est tiré qu'avec peine, et non sain et sauf :

« J'ai voyagé, mon cher et respectable ami, et le pigeon a eu l'*aile cassée* avant de revenir au colombier; je suis d'ailleurs forcé de rester quelque temps à Francfort, où je suis tombé malade. »

VOLTAIRE (*Lettre à d'Argental*).

« L'idée, écartelée en pages par les compositeurs d'imprimerie, parquée en lignes, dissipée en mots, hachée par la justification, l'idée qui souriait, pleure. Elle trouve sa cellule si étroite! Elle se frappe aux barreaux de sa cage; elle avait espéré un grand espace, la voilà qui se retire humiliée dans un coin, comme le pigeon de La Fontaine, *traînant l'aile et tirant le pied.* » H. DE LATOUCHE.

Aile de Saint-Michel (ORDRE DE L'). Ordre de chevalerie, analogue à celui des Templiers, qui fut créé, vers 1147, par Alphonse Henriquez, premier roi de Portugal, en mémoire d'une victoire que ce prince avait remportée sur les Maures et qu'il attribuait à la protection de saint Michel. Les membres s'engageaient à combattre constamment les infidèles, et portaient pour insigne une aile en demi-vol brodée en laine rouge sur le devant de l'habit. L'institution disparut peu de temps après la mort de son fondateur.

AILE s. f. (è-le). Sorte de bière anglaise. V. ALE.

AILÉ, ÉE adj. (è-lé — rad. *aile*). Qui a des ailes : *Les animaux* AILÉS. *L'oiseau pose son nid sur les plus hautes branches des arbres, pour préserver ses petits de l'insulte des animaux qui ne sont point* AILÉS. (Fén.) *Pline assure qu'il se forme une foule d'insectes* AILÉS *dans la poussière des cavernes.* (F. Pillon.)

Jamais un chantre *ailé* n'y porta sa cadence.
SAINT-LAMBERT.

Au peuple *ailé* des airs faut-il livrer la guerre?
C. DELAVIGNE.

‖ On dit de même : *On voit avec effroi arriver ces nuages épais, ces phalanges* AILÉES *d'insectes affamés qui semblent menacer le monde entier.* (Buff.) *Une révolution se fit tout à coup parmi les habitants* AILÉS *de cette basse-cour.* (E. Sue.) *Tenant d'une main son tablier relevé par les deux coins, elle y puisait des poignées de grain qu'elle distribuait à la foule* AILÉE *dont elle était entourée.* (E. Sue.)

— *Le peuple ailé, la gent ailée*, Les oiseaux : *L'hirondelle se trouve à la fois la première de* LA GENT AILÉE *par le don, l'art complet du vol ; d'autre part, la plus sédentaire et la plus attachée au nid.* (Michelet.) ‖ *Les pèlerins ailés*, Les oiseaux voyageurs : *Mais que de cris, que de reproches, que de malédictions sauvages ou de questions inquiètes sont échangées, dans une langue inconnue, entre ces* PÈLERINS AILÉS. (G. Sand.)

— Se dit aussi de certains animaux dont l'espèce n'est pas ordinairement pourvue d'ailes : *Poissons* AILÉS. *Fourmis* AILÉS. *Selon la Fable, Pégase était un cheval* AILÉ. *Les anciens croyaient à l'existence des serpents* AILÉS. (Acad.)

— Se dit de certaines choses que l'on figure avec des ailes : *Cerf* AILÉ. *Cœur* AILÉ. *Nain* AILÉ. *Un foudre* AILÉ *est le symbole de la rapidité et de la puissance.*

— Fig. Par allusion aux voiles des vaisseaux :

Fier, il vole au milieu de son escadre *ailée*.
DELILLE.

Je montrai le premier aux peuples du Mexique
L'appareil inouï, pour ces mortels nouveaux,
De nos châteaux *ailés* qui volaient sur les eaux.
VOLTAIRE.

‖ S'est dit de la prière, pour marquer la rapidité avec laquelle elle s'élève vers Dieu : *La prière, mais la prière rapide, lyrique,* AILÉE, *était associée aux moindres actes de notre journée.* (Lamart.)

— En poésie, *Le ministre ailé de Jupiter, du roi de l'univers, du roi, du monarque des dieux*, périphrases qui s'appliquent à l'aigle :

Tout à coup, s'élançant des clartés éternelles,
L'aigle, *ministre ailé du roi de l'univers*,
Porte aux dieux divisés la foudre et les éclairs.
DE GUERLE.

— Méd. *Omoplates ailées*, Omoplates qui offrent des saillies osseuses, comme chez les personnes dont le corps est frêle, la poitrine étroite, ce qui indique une prédisposition à la phthisie pulmonaire.

— Zool. Se dit d'une coquille univalve dont une lèvre se dilate dans l'âge adulte. ‖ D'une coquille bivalve dont la base, vers l'un des côtés du sommet, est très-prolongée. ‖ Des doigts de certains oiseaux, lorsqu'ils sont garnis dans toute leur longueur d'une membrane étroite et lisse. ‖ Du tibia postérieur des insectes quand il est garni d'un appendice étalé. ‖ Du prothorax de certains insectes, lorsque ses côtés sont dilatés.

— Bot. Dont la forme se rapproche de celles des ailes, en parlant de plusieurs parties des plantes : *Tige* AILÉE. *Pétioles* AILÉS. *Péricarpe* AILÉ. *Capsules* AILÉES. *Feuilles* AILÉES.

— Mécan. *Vis ailée*, Vis qui donne de la prise aux doigts.

— Blas. Se dit des animaux ou autres figures auxquels on donne des ailes chimériques. *Famille Danchel :* d'azur, au daim *ailé* d'or, à la cotice de sable brochant sur le tout. *Famille Manuel :* de gueules à une main *ailée* d'or tenant une épée d'argent.— Se dit des oiseaux, des insectes et des moulins à vent dont les ailes sont d'un émail particulier. *Famille Ambel :* d'or, au moulin à vent d'argent *ailé* de gueules, posé sur une terrasse de sinople.

— s. m. pl. Entom. Sous-classe ou section de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont deux ou quatre ailes. ‖ Ornith. Tribu de l'ordre des oiseaux nageurs colymbiens. ‖ Moll. Famille de gastéropodes.

AILE-PIEDS s. m. pl. (è-le-pié — de *aile* et *pied*). Mamm. Classe de mammifères, comprenant ceux qui ont les membres transformés en ailes. ‖ Moll. Les mollusques dont les organes locomoteurs consistent en une espèce de nageoires.

AILERON s. m. (è-le-ron — dimin. de *aile*). Extrémité de l'aile d'un oiseau : *Le coq s'était cassé un* AILERON. ‖ Cette même partie séparée de l'aile et cuite : *Ragoût d'*AILERONS. AILERONS *aux pommes de terre, aux salsifis. Il mange un* AILERON *de dinde aux navets, sous prétexte de gastrite aiguë.* (E. Texier.)

— Fig. et pop. *Se faire donner sur les ailerons*, Se faire rabattre le ton, la jactance, l'orgueil.

— Argot. Bras : *Je suis piqué à l'*AILERON ; *tu m'as égratigné avec tes ciseaux.* (E. Sue.)

— Entom. Ecaille convexe qui se trouve à la base de l'aile de certains insectes diptères.

— Ichthyol. Nageoires de quelques poissons : *Les* AILERONS *d'une carpe. On dit que les Chinois sont très-friands des* AILERONS *de requin.* (Encycl.)

— Hortic. *Aileron d'artichaut*, Pomme d'artichaut plus petite que l'aile.

— Mar. Planches en queue d'aronde que l'on cloue quelquefois vers la flottaison des deux côtés du gouvernail, pour en augmenter la surface et la puissance. ‖ En voilerie, Réunion des pointes de côté d'une voile carrée.

— Archit. Espèce de consoles renversées, placées des deux côtés d'une lucarne, ou accompagnant la partie supérieure d'un portail.

— Techn. Petits ais qui garnissent les roues des moulins à eau, et qui servent à les faire tourner par le choc de l'eau. ‖ Petite pièce qui, dans les carrières d'ardoises, sert de support à la partie du seau qu'on appelle le *chapeau*. ‖ Chacune des extrémités des lames de plomb qui maintiennent les pièces de verre dont un panneau de vitrage est composé. ‖ Petits morceaux de carton que les artificiers attachent, en forme d'ailes, à une fusée volante. ‖ Nom que les serruriers donnent à certaines fiches de fer.

AILETTE s. f. (è-lè-te — dimin. d'*aile*). Archit. Avant-corps de bâtiment, plus petit qu'une aile.

— Mar. Prolongement des bordages de l'arrière d'un vaisseau.

— Anc. art milit. Plaque carrée fixée sur chaque omoplate de la cotte de mailles, ou de la cuirasse de fer plein.

— Artill. Nom donné à des espèces de petits tenons qui sont encastrés dans les projectiles allongés et saillants à la surface. Les ailettes ont pour objet de maintenir le projectile dans l'axe de la bouche à feu, et, pendant qu'il parcourt l'âme de cette dernière, elles frottent sur les flancs directeurs des rayures.

— Techn. Pièce servant de renforcement sur le côté d'un soulier, d'une manche de chemise, d'un bas. ‖ Partie d'un rouet. ‖ Une des parties de l'écusson entre lesquelles la détente du fusil est fixée par une vis.

AILFER s. m. (a-ill-fèr ; *ll* mll.). Nom vulgaire de deux espèces d'aulx du midi de la France.

AILLADE s. f. (a-ill-a-de ; *ll* mll. — rad. *ail*). Sauce à l'ail : *C'étoit une puante haleine qui étoit venue de l'estomac de Pantagruel, alors qu'il mangea tant d'*AILLADE. (Rabel.) ‖ Morceau de pain frotté d'ail. ‖ Certaine quantité de têtes d'ail :

Il vous faudra choisir après cela
Des cent écus ou de la bastonnade
Pour suppléer au défaut de l'*aillade*.
LA FONTAINE.

— Fig. et fam. *Il nous a servi une rude aillade*, Il nous a tancés vertement.

AILLAME s. m. (a-ill-a-me ; *ll* mll.). Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

AILLANT-SUR-THOLON, ch.-lieu de cant. (Yonne), arrond. de Joigny ; pop. aggl. 905 hab. — pop. tot. 1,468 hab. Pays très-agréablement situé, dans la vallée et sur la rive gauche du Tholon.

AILLAUD (J.-Gaspard), médecin du XVIIIe siècle qui se fit une grande célébrité par le débit d'une prétendue panacée, la poudre d'*Aillaud*, composée surtout de scammonée.

AILLE (a-i-lle ; *ll* mll.). Finale qui exprime une idée de pluralité : *Volaille, grenaille, bataille, mitraille, canaille ; accordailles, fiançailles, relevailles, représailles, broussailles, funérailles.* Elle répond à *alia, ilia*, pluriels neutres de noms latins. ‖ A l'idée de pluralité est quelquefois unie l'idée de mépris : *Valetaille, canaille, pédantaille, marmaille*, etc. ‖ Mais elle n'est pas suffixe, et fait partie intégrante du mot dans *paille*, de *palea ; maille*, de *macula*, et autres semblables.

AILLER s. m. (a-i-llé ; *ll* mll.). Chass. Grand filet pour prendre des cailles.

AILLEURS adv. (a-ill-eur ; *ll* mll.; ne pas prononcer *a-lieure* — lat. *aliorsum*, même sens). En un autre lieu : *Il y a, à la ville comme* AILLEURS, *de fort sottes gens.* (La Bruy.) *Ne le cherchez pas* AILLEURS *que dans la maison de ce riche qu'il gouverne.* (La Bruy.) ‖ Se dit aussi au moral : *Il me lit des traits d'histoire, il cherche à m'intéresser ; mais cela ne se peut, je suis* AILLEURS. (Dider.) *J'ai le cœur pris, j'aime* AILLEURS. (Mariv.)

— Par ext. Auprès d'une autre personne : *Les consolations qu'il ne peut vous donner, vous les trouverez* AILLEURS. *Il trouvait en elle ce que les rois ne trouvent guère* AILLEURS. (Mass.) ‖ Dans un autre livre, un autre auteur, un autre passage : *Cette locution se trouve dans tel écrivain, et* AILLEURS. (Acad.) *Quoi que j'aie pu dire* AILLEURS, *peut-être que les affligés ont tort.* (La Bruy.)

— *Partout ailleurs*, Dans tout autre lieu : *Il était à Paris, et on le cherchait* PARTOUT AILLEURS. ‖ *Par ailleurs*, Par une autre voie : *Faites-moi tenir mes lettres* PAR AILLEURS. Peu usit.

— *D'ailleurs*, loc. adv. D'un autre côté, d'un autre lieu : *Si vous ne pouvez me fournir ces objets, je les ferai venir* D'AILLEURS. *Hermippe tire le jour de son appartement* D'AILLEURS *que de la fenêtre.* (La Bruy.) ‖ D'une autre cause, d'un autre motif : *Votre disgrâce vient* D'AILLEURS. (Acad.) ‖ En outre, de plus : *Quand* D'AILLEURS *cela serait ! Et* D'AILLEURS, *est-ce toujours le mérite qui décide de la fortune ?* (Mass.) D'AILLEURS, *que de choses difficiles à réunir suppose ce gouvernement !* (J.-J. Rouss.) *Les mœurs modernes s'opposent à cette innovation, qui détruirait* D'AILLEURS *de fond en comble la discipline de l'Eglise.* (Chateaub.)

Et vous avez *d'ailleurs* Laodice en otage.
CORNEILLE.

‖ Du reste, sous d'autres rapports : *Ces deux capitaines,* D'AILLEURS *si sages et si expérimentés, n'étaient pas assez secrets dans leurs entreprises.* (Fén.) *Ces raisonnements, fort justes* D'AILLEURS, *ne calmaient pas les anxiétés de Rodolphe.* (E. Sue.)

Père injuste, cruel, mais *d'ailleurs* malheureux.
RACINE.

— **Syn. D'ailleurs, de plus, outre cela** ou **en outre.** *De plus* n'a rapport qu'au nombre : *Montecuculi confessa son crime à la question, et déclara,* DE PLUS, *qu'il avait été suborné par Antoine de Lève.* (Boss.) *D'ailleurs* annonce une autre raison, ou quelque chose d'espèce différente : *Le chancelier, ennemi des supplices, et* D'AILLEURS *assez favorable aux protestants, conseilla cette douceur à la reine.* (Boss.) *Outre cela* indique une raison qui augmente la force de celles qui suffisaient à elles seules. *M. Despréaux n'a pas seulement reçu du ciel un génie merveilleux pour la satire, mais il a,* OUTRE CELA, *un jugement excellent.* (Rac.) *Outre cela* peut toujours s'employer pour *en outre* et réciproquement.

AILLEVILLERS, commune du dép. de la Haute-Saône, arrond. de Lure ; pop. aggl. 866 hab. — pop. tot. 2,565 hab.

AILLIE s. f. (a-llî ; *ll* mll. — rad. *ail*). Ragoût à l'ail. On dit mieux AILLADE.

— Prune sauvage, appelée aujourd'hui *prunelle*, et dont on fait une espèce de piquette dans plusieurs départements.

— Prov. *Je n'en donnerais pas une aillie*, Je n'en fais pas le moindre cas.

AILLOLI s. m. (a-ill-oli ; *ll* mll. — du prov. *ailholi*). Art culin. Coulis d'ail et d'huile d'olive, en usage dans le midi de la France et dans les Antilles françaises : *Le dimanche, le foyer s'allume, la broche tourne, les parfums nationaux de l'*AILLOLI *et de la brandade remplissent l'atmosphère.* (Tax. Delord.)

AILLOLISÉ, ÉE (a-ill-o-li-zé — rad. *ail*) part. pass. du v. Ailloliser. Mêlé d'ail.

AILLOLISER v. a. ou tr. (a-ill-o-li-zé — rad. *ail*). Mêler de l'ail à une substance pour lui en donner le goût : AILLOLISER *une sauce, du vinaigre*, etc.

AILLOSSE s. f. (a-ill-o-se — *ll* mll.). Géol. Terre argileuse, remplie de gravier, qui fait la base de la terre à bruyère dans certaines landes de Gascogne.

AILLY (D'), famille protestante de la Picardie, qui tirait son origine de Robert d'Ailly, vers 1090. Plusieurs de ses membres jouèrent un rôle très-actif dans les guerres civiles et religieuses du XVIe siècle. Charles d'Ailly et son fils Louis périrent dans les rangs des protestants à la bataille de Saint-Denis, en 1567. Mais le combat du père contre le fils, dans la *Henriade* (chant VIII), est purement une fiction poétique.

AILLY (Pierre D'), prélat français et théologien célèbre, surnommé l'*Aigle des docteurs de la France* et le *Marteau des hérétiques*, né à Compiègne en 1350, mort en 1420, s'éleva par son seul mérite aux premières dignités de l'Eglise. Il commença à se faire remarquer par des traités de philosophie écrits dans les principes des nominaux, fut nommé en 1384 grand maître du collège de Navarre, où il eut pour élèves Gerson et Clémangis, et devint ensuite chancelier de l'Université, aumônier et confesseur de Charles VI. Il fit instituer, par Benoît XIII, la fête de la Sainte-Trinité, fut élevé au cardinalat par Jean XXIII, qui l'envoya en Allemagne en qualité de légat, et joua un rôle éclatant au concile de Constance, où il soutint la suprématie des conciles sur le pape et la nécessité d'une réformation dans l'Eglise, à commencer par le chef. Martin V le nomma ensuite son légat à Avignon. Pierre d'Ailly a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable et le plus connu est celui qui est intitulé : *Libellus de emendatione Ecclesiæ* (Livre sur la réformation de l'Eglise).

AILLY (Phare de L'), phare situé dans la Seine-Inf., arrond. de Dieppe, à l'extrémité du cap d'Ailly ; 93 m. de hauteur au-dessus du niveau de la mer ; 23 kil. de portée.

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. d'Abbeville ; pop. 1,184 hab.

AILLY-SUR-NOYE, ch.-lieu de cant. (Somme), arrond. de Montdidier ; pop. 1,100 hab.

AILURE s. f. (è-lu-re — rad. *aile*). Anc. mar. Nom que l'on donnait à deux gros soliveaux, placés sur les flancs d'un vaisseau pour former avec les baux les ouvertures des écoutilles.

AILURE s. m. (è-lu-re — du gr. *ailouros*, chat, belette). Mamm. Syn. de *panda*. V. ce mot.

AIMABILITÉ s. f. (è-ma-bi-li-té). Mot que Mme de Sévigné a employé en le soulignant. Il est mis pour *amabilité*, qui a un rapport plus direct avec le radical latin, mais qui est moins conforme à l'analogie française.

AIMABLE adj. (è-ma-ble — lat. *amabilis*, même sens ; de *amare*, aimer). Qui est digne d'être aimé, qui mérite d'être aimé : *Homme* AIMABLE. *Femme* AIMABLE. *Enfant* AIMABLE. *C'est un prince très-*AIMABLE. *Les gens les plus* AIMABLES *sont ceux qui choquent le moins l'amour-propre des autres.* (La Bruy.) *Quoi ! j'aurais le bonheur de plaire à cette* AIMABLE *personne !* (Le Sage.) *M. de Montulé ne se piquait pas d'être* AIMABLE, *et se donnait peu de peine pour cela.* (Marmontel.) *Un trop grand désir de paraître* AIMABLE *empêche souvent de l'être.* (Duclos.) *Un homme du monde peut être* AIMABLE *sans esprit.* (La Rochef.-Doud.) *Une femme vraiment* AIMABLE *est comme une harmonie parfaite pour les affections de l'homme.* (De Sénancourt.)

J'ai cru honteux d'aimer quand on n'est plus *aimable*.
CORNEILLE.

On peut, sans être belle, être longtemps *aimable*.
VOLTAIRE.

Le véritable sage est *aimable* en tout temps.
DESFORGES.

Quand on sent que l'on plaît, on en est plus *aimable*.
COLLIN D'HARLEVILLE.

Le besoin de jouir, de plaire et d'être *aimable*
Répand sur notre vie un charme inexprimable.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Tel a tout ce qu'il faut pour être un homme *aimable*
Qui fait tout ce qu'il peut pour être insupportable.
FAVARD.

‖ S'emploie aussi ironiquement : *Vraiment ! ce matin vous êtes* AIMABLE *comme un chardon.*

— Quelquefois, il est suivi de la préposit. *à* et d'un complément : *Elle s'est rendue* AIMABLE *à toute la maison.* (Fén.) *Jamais prince ne fut plus capable de rendre la royauté non-seulement vénérable et sainte, mais encore* AIMABLE *à ses peuples.* (Fén.) ‖ S'emploie dans les formules de remercîment et de politesse : *Faites cela, et vous serez bien* AIMABLE. *Vous seriez bien* AIMABLE *de me venir voir. Vous seriez bien* AIMABLE *de vous intéresser à moi, à mon affaire. Vous seriez bien* AIMABLE *de m'aider. Vous êtes un* AIMABLE *homme d'être revenu si ponctuellement.* (Fén.)

— Par ext. Se dit aussi des animaux : *Votre chien n'est guère* AIMABLE.

— Doux, agréable, attrayant, en parlant des choses : *Je ne manque pas de dire à ma tante tous vos* AIMABLES *souvenirs.* (Mme de Sév.) *Le règne minéral n'a rien en soi d'*AIMABLE *et d'attrayant.* (J.-J. Rouss.) *Le père, qui m'appelait son petit-fils, était d'une société très-*AIMABLE. (J.-J. Rouss.) *Un prélat comme Fénelon rend la religion* AIMABLE *en pratiquant toutes les vertus qu'elle enseigne.* (Napol. Ier.) *Vous avez raison, M. Charles a un accueil peu* AIMABLE. (F. Soulié.) *Elle avait un air si* AIMABLE ! (Scribe.) *Rien n'est* AIMABLE *que la vertu pour les cœurs bien nés.* (Vauven.) *La politesse rend le pouvoir* AIMABLE *et le devoir attrayant.* (Laténa.) *Il n'y a d'objets* AIMABLES *que ceux qu'on peut aimer.* (Taine.)

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est *aimable*.
BOILEAU.

De ses *aimables* lois chacun goûtait les fruits.
VOLTAIRE.

Rarement on évite un objet agréable,
Et l'on ne fuit jamais ce que l'on croit *aimable*.
QUINAULT.

Il est d'autres erreurs, dont l'*aimable* poison
D'un charme bien plus doux enivre la raison.
RACINE.

— *Cela est aimable, voilà qui est aimable.* Se dit en parlant d'une attention, d'une politesse dont on a été l'objet. ‖ Se dit aussi ironiquem. : *Vous nous avez fait attendre deux heures, voilà qui est fort* AIMABLE !

On nous promet d'*aimables* dragonnades,
Un bel auto-da-fé, de charmantes croisades.
M.-J. CHÉNIER.

— Il est aussi substantif : *Adieu ma très-chère, ma très-*AIMABLE. (Mme de Sév.) ‖ *Faire l'aimable*, Avoir la prétention de plaire, se donner beaucoup de peine pour plaire : *Celui, celle qui fait trop l'*AIMABLE *n'est le plus souvent que ridicule.* ‖ *L'aimable*, Ce qui est aimable : *Je préfère l'*AIMABLE *au surprenant et au merveilleux.* (Fén.)

— **Antonymes**. Abominable, antipathique, détestable, exécrable, haïssable, insupportable, odieux.

AIMABLEMENT adv. (è-ma-ble-man — rad. *aimable*). D'une manière aimable : *Il fallait voir le ton tremblant,* AIMABLEMENT *embarrassé de cette charmante fille.* (Rétif de la Bret.) ‖ Ce mot ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie. « Ce charmant adverbe, dit Ch. Nodier, a de belles autorités ; il a de plus l'utilité, l'analogie et l'harmonie. » Saint François de Sales, Bourdaloue et Mme de Sévigné l'ont employé ; cette dernière dans la phrase suivante, qui pourrait certainement se passer du correctif qui la termine : *Vous me répondez trop* AIMABLEMENT, *il faut que je fasse ce mot tout exprès pour l'article de votre lettre.*

AIMAK s. m. (è-makk). Nom d'un dieu domestique chez les anciens Tatars.

AIMANT s. m. (è-man — contract. de *adamas*, nom grec du diamant, à cause du rapport de dureté qui existe entre le diamant et la pierre d'aimant. Suivant certains étymologistes, *aimant* ne serait qu'une des formes de notre verbe *aimer*, à cause du rapport qui existe entre l'idée d'attraction morale exercée par le second, et la puissance d'attraction physique inhérente au premier). Minér. Oxyde de fer jouissant de la propriété d'attirer le fer et quelques autres métaux. On distinguait autrefois l'aimant en *aimant mâle* et en *aimant femelle ;* le premier de couleur bleuâtre, le second d'un roux noirâtre.

— Physiq. Nom générique donné à toute substance qui possède naturellement, ou qui a reçu, par divers procédés, la propriété d'attirer le fer. ‖ *Aimant naturel*, Oxyde de fer jouissant naturellement de la force magnétique. ‖ *Aimant artificiel*, Substance à laquelle la force magnétique a été communiquée artificiellement. ‖ *Aimant terrestre*, Se dit de la terre considérée comme un vaste aimant. ‖ *Nourrir un aimant*, Augmenter sa force en le chargeant graduellement de poids.

— Chim. *Aimant arsenical*, Mélange à parties égales de soufre, d'antimoine et d'arsenic, obtenu par la fusion.

— Minér. *Aimant de Ceylan.* Nom donné à la tourmaline, à cause de la propriété attractive qu'elle acquiert par la chaleur.

— Fig. Ce qui attire, ce qui attache : *La douceur, la modestie est un* AIMANT *qui attire les cœurs.* (Acad.) *La bonté a toujours été pour moi un irrésistible* AIMANT. (Lamart.) *La plus grande passion est l'amour, c'est l'*AIMANT *de l'humanité.* (Mme de Blangy.) *La Providence a, pour ainsi dire, attaché les pieds de chaque homme au sol natal par un* AIMANT *invincible.* (Chateaub.)

Vous attirez les cœurs avec un tel *aimant*,
Que qui n'a point d'amour n'a point de sentiment.
RACAN.

— Poétiq. L'aiguille aimantée, la boussole :

L'*aimant* de nos vaisseaux seul dirige les ailes.
A. CHÉNIER.

Ici, sur son pivot vers le nord entraîné,
L'*aimant* cherche à mes yeux son point déterminé.
COLARDEAU.

Là, de ces fils des monts obscur concitoyen,
Repose aussi l'*aimant*, l'*aimant* vainqueur du monde.
DELILLE.

— **Encycl.** Minér. et chim. L'*aimant* ou *pierre d'aimant*, désigné en minéralogie sous le nom de *fer oxydulé, fer oxydé magnétique*, est une substance d'un éclat métallique très-prononcé, dont la couleur, dans la cassure fraîche, varie du noir de fer au gris d'acier bleuâtre. Il possède la propriété d'attirer le fer et quelques autres métaux, comme le nickel, le cobalt, le chrome, etc. Sa cassure, souvent inégale, est lamellaire, écailleuse, conchoïde ou grenue. Sa cristallisation se rapporte au système cubique ; les cristaux sont tantôt des octaèdres simples ou modifiés, quelquefois des dodécaèdres rhomboïdaux.— L'*aimant* est composé de trois équivalents de fer et de quatre équivalents d'oxygène ($Fe^3 O^4$), et, par conséquent, sa formule représente la réunion d'une molécule de protoxyde (Fe O) et d'une molécule de sesqui-oxyde de fer ($Fe^2 O^3$) ; aussi doit-on le considérer comme une véritable combinaison saline. En cette qualité, il ne peut former de sels particuliers : dissous par les acides et évaporé, il produira toujours un mélange de sels de protoxyde et de sels de sesquioxyde. — L'*aimant* est très-abondamment répandu à la surface du globe, où il affecte des gisements très-variés. On le trouve principalement en Suède, en Norvége et aux Etats-Unis. Il joue un rôle très-important dans les arts métallurgiques ; c'est, de tous les minerais de fer, celui qui contient la plus grande quantité de ce métal. Dans la plupart des lieux où on l'exploite, il a une pureté très-grande et rend plus de 60 pour 100 au haut fourneau ; il donne partout la meilleure qualité de fer connue. — L'*aimant* est, depuis un temps immémorial, connu des Chinois, qui l'appellent *tsu-chy* (qui aime), mot dont le français *aimant* semble la traduction. Les Grecs, qui l'avaient d'abord trouvé dans les environs d'une ville de l'Asie Mineure, nommée Magnésie, le désignaient sous le nom de *magnès :* de là notre mot *magnétisme*. D'autres attribuent ce nom à un berger nommé Magnès, qui en aurait fait le premier la découverte.

— Physiq. Le mot *aimant* est devenu, en physique, un terme générique désignant toute substance qui présente la propriété naturelle ou acquise d'attirer le fer. On voit qu'il y a deux espèces d'*aimants*, les *aimants naturels* et les *aimants artificiels*. Nous venons de parler de l'*aimant* naturel ou pierre d'*aimant*, considéré au point de vue minéralogique. Les *aimants* artificiels sont des barreaux ou des aiguilles d'acier trempé qui ne possèdent pas naturellement les propriétés des *aimants* naturels, mais qui les ont acquises par divers procédés. Les *aimants* artificiels sont plus puissants en général que les *aimants* naturels ; ils sont aussi plus commodes, parce qu'on peut leur donner les formes et les dimensions que l'on désire ; aussi sont-ils à peu près les seuls employés.

— *Force magnétique.* La force attractive des *aimants* a reçu le nom de *force magnétique*, et la théorie physique de ces phénomènes particuliers d'attraction, celui de *magnétisme*. On nomme *substances magnétiques* celles qui sont attirables par l'*aimant*. L'attraction de l'*aimant* et du fer est réciproque, c'est-à-dire que le fer attire l'*aimant :* cette réciprocité paraît d'ailleurs une loi générale de toutes les attractions. La force magnétique s'exerce à distance, soit dans le vide, soit au travers des substances non magnétiques. Elle varie avec la température. Si l'élévation de température est très-petite, l'intensité magnétique ne subit qu'une diminution passagère et d'ailleurs très-faible. Si l'on élève davantage la température, la diminution de l'intensité magnétique est permanente, même après le refroidissement. Coulomb a montré que cette diminution est d'autant plus grande que la température a été plus élevée. Enfin, à la température rouge, les *aimants* perdent complètement leur force magnétique. Indépendamment de cette action sur les *aimants*, la chaleur en exerce une autre non moins remarquable sur les substances magnétiques : chauffées à une certaine température, qui varie selon les différents corps, elles deviennent insensibles aux *aimants*, elles cessent d'être attirées. En perdant sa force magnétique par la chaleur, un *aimant* ne perd rien de son poids ; en acquérant la force magnétique, un barreau d'acier ne devient pas plus pesant ; on en a conclu que les propriétés des *aimants* ne dépendent pas de la matière pondérable qui les constitue, mais d'un fluide impondérable, auquel on a donné le nom de *fluide magnétique*. V. MAGNÉTISME.

— *Polarité magnétique.* Les *aimants* ne possèdent pas dans toutes leurs parties une égale force magnétique. Si l'on roule un aimant dans de la limaille de fer, on voit cette limaille s'attacher en grande quantité aux extrémités de l'*aimant*. Mais la quantité de limaille attirée diminue à mesure qu'on s'approche de la ligne médiane, où elle disparaît complétement. Ainsi la force magnétique, nulle dans la région moyenne d'un *aimant*, se trouve concentrée à ses extrémités. La partie de la surface de l'*aimant* où la force magnétique est insensible a reçu le nom de *ligne neutre*, et les deux points extrêmes qui paraissent agir comme de véritables centres d'attraction, celui de *pôles*. Tout *aimant* naturel ou artificiel présente deux pôles et une ligne neutre ; il arrive parfois que dans les barreaux mal aimantés, ou dans les *aimants* naturels, on observe, outre les pôles extrêmes, d'autres centres d'attraction séparés les uns des autres par des régions inactives : ces pôles intermédiaires se nomment *points conséquents*. Si l'on coupe un *aimant* suivant sa ligne neutre, on voit dans chaque moitié reparaître vers le milieu une ligne neutre qui sépare deux pôles ayant à peu près la même force ; puis cette moitié, encore subdivisée, reproduit une nouvelle ligne neutre et deux pôles, et ainsi de suite ; si bien que tout fragment, toute parcelle d'un aimant se montre toujours avec une ligne neutre et deux pôles.

Les aimants n'agissent pas seulement sur les substances magnétiques comme le fer, le nickel ; ils agissent aussi les uns sur les autres. Mais, tandis que dans le premier cas, l'action est toujours attractive, dans le second, elle est tantôt attractive, tantôt répulsive. Les substances magnétiques sont attirées également par les deux pôles d'un aimant ; il est facile de voir, au contraire, que le même pôle d'un aimant mobile auquel on présente successivement les deux pôles d'un aimant fixe, est attiré par l'un de ces pôles et repoussé par l'autre. On appelle *pôles semblables*, *pôles de même nom*, tous les pôles de divers aimants fixes, qui agissent de la même manière sur le pôle de l'aimant mobile choisi pour l'expérience ; ainsi tous les pôles qui l'attirent sont semblables, sont de même nom entre eux, on les marque d'une même lettre A ; tous les pôles qui le repoussent sont aussi de même nom entre eux, on les marque d'une même lettre R ; mais les pôles A, comparés aux pôles R, sont *dissemblables*, sont de *nom contraire*. Or, si l'on fait agir deux pôles A l'un sur l'autre, on trouve toujours une action répulsive ; il en est de même si l'on fait agir l'un sur l'autre deux pôles R : donc les pôles semblables, les pôles de même nom se repoussent. Mais si l'on fait agir l'un sur l'autre deux pôles A et R, ils s'attirent toujours : donc les pôles dissemblables, les pôles de nom contraire s'attirent. Ainsi la ligne neutre d'un *aimant* le sépare en deux régions qui contiennent des forces opposées, bien qu'elles semblent agir de la même manière sur le fer.

Cet antagonisme des pôles se révèle encore dans l'action exercée par la terre sur les aimants. Un aimant qui peut se mouvoir dans un plan horizontal, autour de son milieu, a la propriété remarquable de prendre une position déterminée et constante. Un de ses pôles se tourne constamment vers le pôle boréal de la terre, vers le nord, l'autre vers le pôle austral, vers le sud. On constate que ce sont toujours les pôles semblables, les pôles de même nom qui se dirigent vers le même pôle de la terre. Ainsi l'action de la terre sur les *aimants* peut être considérée comme celle d'un vaste *aimant* orienté à peu près du nord au sud, et qui agit en attirant vers chacun de ses pôles le pôle contraire de chaque *aimant*. On appelle pôle *austral* de l'aimant celui qui se tourne vers le pôle boréal de la terre, et pôle boréal de l'*aimant* celui qui se tourne vers le pôle austral de la terre. V. AIGUILLE AIMANTÉE.

L'action réciproque des pôles de deux *aimants*, action attractive ou répulsive, selon que ces pôles sont de nom contraire ou de même nom, a conduit à admettre, comme pour l'explication des attractions et répulsions électriques, l'existence de deux fluides magnétiques que l'on a appelés, l'un *boréal* et l'autre *austral*. On suppose que l'activité magnétique résulte de la séparation de ces fluides, et la neutralité magnétique de leur combinaison. V. MAGNÉTISME.

Coulomb a démontré que les attractions et les répulsions magnétiques s'exercent en raison inverse du carré de la distance. Une des méthodes dont il a fait usage pour établir cette loi fondamentale, consiste à faire osciller une aiguille aimantée pendant des temps égaux, d'abord sous l'influence seule de la terre, puis sous l'influence combinée de la terre et du pôle attractif d'un *aimant*, placé successivement à des distances inégales. Des trois nombres d'oscillations trouvés, on déduit par un calcul très-simple la loi de Coulomb.

— *Communication de la force magnétique ou aimantation.* Si l'on met un morceau de fer en contact avec un pôle d'un *aimant*, ce morceau de fer devient aussitôt un *aimant* complet qui présente deux pôles et une ligne neutre, attire la limaille et peut à son tour aimanter par contact un autre morceau de fer. Cette aimantation par simple contact s'appelle *aimantation par influence*. Mais sitôt qu'on fait cesser le contact, l'aimantation par influence cesse, le fer redevient inerte et sans aucune action magnétique. L'acier résiste beaucoup plus que le fer à l'influence magnétique ; l'aimantation s'y développe lentement ; mais, une fois développée, elle persiste lors même qu'on éloigne l'*aimant* qui l'a produite. Cette résistance à l'influence des *aimants* et cette persistance de la force magnétique après l'aimantation paraissent liées l'une à l'autre ; on les a attribuées à une même cause, que l'on a appelée *force coercitive*. Cette force coercitive s'opposerait à la séparation des deux fluides magnétiques lorsqu'ils sont combinés, et à leur combinaison lorsqu'ils sont séparés.

Quand on a aimanté fortement un morceau d'acier, il ne conserve pas toute l'énergie magnétique qui lui a été communiquée. Cette énergie, mesurée par le poids de la quantité de limaille de fer qu'il peut soutenir à un de ses pôles contre l'action de la pesanteur, diminue assez rapidement pour rester ensuite sensiblement constante. Ainsi il y a pour un *aimant* artificiel une limite à la quantité de magnétisme qu'il peut, en vertu de sa force coercitive, conserver après l'aimantation. Un *aimant* artificiel, qui a atteint son état stationnaire par une perte de magnétisme surabondant, est aimanté à *saturation ;* et, en effet, quelque énergiques que soient les procédés par lesquels on essaye de lui communiquer un surcroît de vertu magnétique, ce surcroît ne saurait être permanent.

La force coercitive que possède un barreau dépend de sa nature et de la trempe qu'il a subie ; elle augmente avec son degré d'aciération et avec la dureté de la trempe. Or, il importe que cette force coercitive ne soit ni trop faible ni trop intense ; trop faible, elle diminuerait trop l'énergie magnétique permanente de l'*aimant* artificiel ; trop forte, elle résisterait aux méthodes d'aimantation les plus puissantes, ou donnerait lieu à la formation de points conséquents.

Les corps susceptibles d'aimantation peuvent être aimantés : 1° par contact ou par friction avec un aimant ; 2° par l'action de la terre ; 3° par l'électricité. Nous ne parlerons pas ici de l'aimantation par l'électricité. V. ELECTRO-MAGNÉTISME.

— *Procédés d'aimantation de l'acier par le contact des aimants.* L'aimantation de l'acier se fait par trois procédés : celui de la *simple touche*, celui de la *touche séparée*, et celui de la *double touche*.

Le procédé d'aimantation par simple touche consiste à frotter perpendiculairement l'objet qu'on veut aimanter, une aiguille d'acier, par exemple, sur l'extrémité d'un aimant puissant, en ayant soin de la faire glisser toujours suivant sa longueur et dans le même sens. Ce procédé fournit une aimantation assez régulière, mais peu énergique, et n'est applicable qu'aux aiguilles ou aux barreaux de petites dimensions.

Le procédé de la touche séparée, indiqué par Duhamel, donne l'aimantation la plus régulière ; c'est celui qu'on emploie de préférence à tout autre pour aimanter les aiguilles des boussoles. On fixe solidement sur un plan horizontal deux *aimants* puissants AB, A'B', qu'on sépare par une règle de bois D de même épaisseur : au-dessus on place la lame à aimanter *ab*, comme l'indique la figure, de manière que ses deux extrémités soient en présence de deux pôles contraires A et B'. On prend ensuite dans chaque main un barreau aimanté, on appuie ces deux barreaux sur le milieu de la lame, en plaçant le pôle austral *a'* de l'un d'eux du même côté que le pôle austral A de l'un des aimants fixes, le pôle boréal *b''* du même côté que le pôle boréal B' ; enfin, après les avoir inclinés de manière que leurs directions fassent avec chacune des moitiés de la lame des angles de 30° environ, on les fait glisser en même temps en sens contraire, l'un sur une moitié, l'autre sur l'autre, l'un vers l'extrémité *a*, l'autre vers l'extrémité *b*. Ce mouvement terminé, on enlève les deux barreaux en même temps, on les reporte au milieu de la lame, et on recommence l'opération un certain nombre de fois.

Dans le procédé de la touche séparée, les *aimants* mobiles agissent isolément. Il n'en est pas de même dans le procédé de la double touche ; les deux pôles contraires, *a'*, *b''*, constamment séparés par une petite cale de bois, forment un système unique ; on les fait glisser ensemble et d'un mouvement régulier vers l'extrémité *a*, puis de cette extrémité vers l'autre *b*, et ainsi de suite. Cette méthode, imaginée par Mitchell et perfectionnée par Æpinus, donne des *aimants* plus puissants, mais moins réguliers que la précédente.

Toutes ces méthodes d'aimantation ont été suggérées plutôt par l'expérience que par la théorie ; il est même difficile de se rendre complètement compte de l'utilité de certaines dispositions, que la pratique de ces procédés a seule indiquée. Aujourd'hui on substitue avec avantage à ces méthodes l'emploi de l'électricité. V. ELECTRO-MAGNÉTISME.

— *Aimantation par l'action de la terre.* L'action magnétique de la terre suffit pour développer dans le fer doux une aimantation passagère, et dans l'acier une aimantation durable. Une barre de fer maintenue dans la direction de l'aiguille d'inclinaison s'aimante par influence. Des barreaux d'acier qui ont conservé longtemps cette même direction acquièrent, surtout lorsqu'ils sont soumis à des frottements ou à des chocs répétés, une aimantation sensible, quelquefois même énergique, aimantation qui persiste indéfiniment, quand la trempe leur a donné une force coercitive suffisante. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer comment les limes et tous les outils d'acier donnent souvent des signes d'aimantation très-manifestes. On ne peut guère douter que les aimants naturels ne doivent leur origine à l'action prolongée de l'aimant terrestre.

— *Forme des aimants.* La forme que l'on donne aux *aimants* varie suivant l'usage auquel on les destine. Si l'on se propose simplement d'étudier leurs propriétés générales, on les forme de barreaux d'acier, de dimensions en rapport avec la force qu'ils doivent avoir. Dans les boussoles, on les fait de lames d'acier très-minces. Pour augmenter leur force, on les recourbe en *fer à cheval*, afin que leurs deux pôles rapprochés agissent simultanément sur le poids à soulever.

— *Conservation des aimants.* Un grand nombre de causes tendent à diminuer l'intensité magnétique dans les *aimants :* chocs, variations de température, influence de la terre, voisinage d'autres *aimants*, etc. Pour combattre autant que possible ces causes d'affaiblissement, on a coutume de placer au contact des *aimants* des pièces de fer doux appelées *armures* ou *armatures*. Ces armures s'aimantant elles-mêmes par influence, neutralisent les pôles des *aimants* et contribuent à leur conservation. L'armure d'un *aimant* en fer à cheval se compose d'une seule pièce de fer doux, qui s'appelle le *contact*. Lorsque le contact est graduellement chargé de poids qui tendent à le détacher, l'aimant augmente de force ; on dit qu'il *se nourrit*. Mais si par une surcharge le contact s'est détaché, l'aimant devient tout à coup moins énergique qu'il ne l'était primitivement ; il faut diminuer sa charge et l'augmenter ensuite peu à peu.

— *Usages des aimants.* Les *aimants* sont surtout employés pour la construction des boussoles ; on s'en sert aussi pour reconnaître la présence du fer, même en petite quantité, dans les minerais et les roches, et pour séparer les parcelles de fer mélangées à d'autres poudres métalliques résultant du travail des métaux à la lime ou au tour.

AIMANT (è-man) part. prés. du v. Aimer : *C'était un homme d'esprit,* AIMANT *les arts et peignant assez bien le portrait.* (Chateaub.)

En *aimant*, qui ne veut être aimé ?
LA FONTAINE.

AIMANT, E adj. (è-man — rad. *aimer*). Qui est porté à aimer : *Pourquoi, si l'homme* AIMANT *est libre, a-t-il tant de faiblesse?* (Volt.) *L'objet* AIMANT *est plus heureux que l'objet aimé.* (B. de St-P.) *La première qualité pour être aimé, c'est d'être* AIMANT. (Mlle de l'Esp.) *Les hommes sont plus sensibles à l'estime qu'à l'amitié : ils sont plus vains qu'ils ne sont* AIMANTS. (De Bréhan.) *Sois* AIMANT, *si tu veux être aimé.* (Boiste.) *Ah ! je voudrais être* AIMANT, *je vous aimerais, car ce doit être un grand bonheur que de pouvoir faire le bonheur d'un autre !* (G. Sand.) *Le son de la voix, le regard, les gestes passionnés de l'homme* AIMANT *peuvent s'imiter.* (Balz.) *Déshérité de toute affection, je ne pouvais rien aimer, et la nature m'avait fait* AIMANT ! (Balz.) *Une des conditions de la femme* AIMANTE *est d'être toujours caressante et gaie.* (Balz.) ‖ Tendre, affectueux, en parlant des choses ou des choses personnifiées : *Ame* AIMANTE. *Cœur* AIMANT. *Naturel* AIMANT. *Les âmes* AIMANTES *ont une double part de souffrance.* (J.-J. Rouss.) *J'ai l'âme* AIMANTE. (J.-J. Rouss.) *Il n'y a que les âmes* AIMANTES *qui soient propres à l'étude de la nature.* (B. de St-P.) *Les âmes* AIMANTES *cherchent partout un objet aimable qui ne puisse plus changer.* (B. de St-P.) *Mon bon Smucke, je t'ai donné mon cœur et toutes mes forces* AIMANTES. (Balz.) *La bonté est cette disposition* AIMANTE *qui porte à contribuer au bonheur d'autrui.* (Weiss.) *Le Français est la plus* AIMANTE *des créatures.* (Chateaub.)

Malheur au cœur *aimant* que leur charme séduit !
C. DELAVIGNE.

AIMANTAIRE adj. (è-man-tè-re — rad. *aimant*). Minér. S'est dit du minerai de fer magnétique : *Mine* AIMANTAIRE. ‖ Qui est produit par l'aimant : *Force, puissance* AIMANTAIRE. *La force* AIMANTAIRE *du globe.* ‖ On dit plutôt MAGNÉTIQUE.

AIMANTANT (è-man-tan) part. prés. du v. Aimanter : *Des ouvriers* AIMANTANT *des barreaux, des morceaux de fer.*

AIMANTATION s. f. (è-man-ta-si-on — rad.